

intervention obésité



Comment demander ce remboursement ?

Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de la Mutualité Partena : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité Partena, Sluisweg 2 b1, 9000 Gent.

La Mutualité Partena

accorde une intervention unique de 200 euros.

Qui peut en bénéficier?

- Les adultes en surcharge pondérale (BMI* \geq 30), qui disposent d'un DMG** et ont suivi une prise en charge multidisciplinaire.
- Les enfants jusqu'à 18 ans, qui atteignent au moins le 95e percentile*** et qui ont suivi une prise en charge multidisciplinaire.

Que faire pour en bénéficier?

Faites compléter ce document par le médecin coordonnateur du centre dans lequel vous avez suivi votre traitement.

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par le médecin coordonnateur du centre

Je soussigné(e), médecin coordonnateur du centre déclare que

Nom : Prénom :

a suivi une prise en charge multidisciplinaire pour le traitement de son obésité.

Date :

Signature et cachet du médecin coordonnateur + cachet et numéro INAMI du centre

* BMI = Body Mass Index. Il donne une estimation du risque de santé, en fonction du poids corporel.

** Dossier médical global à demander à votre médecin généraliste.

*** Conformément aux recommandations du BASO (Belgian Association for the Study of Obesity)..

Code de nomenclature : **809550**



GT07011D0000000358150300